Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEMANDE DE CRÉDIT DE 12,9 MILLIONS DE FRANCS POUR LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

La restauration de la cathédrale se poursuit avec la consolidation de la nef et la fermeture du portail peint

Le Conseil d'Etat demande 12,9 millions de francs pour restaurer les façades et les arcs-boutants de la nef ainsi que l'enveloppe extérieure du portail peint de la cathédrale de Lausanne. Basée sur un programme de restauration à long terme, l'intervention est destinée à maintenir l'équilibre de la nef. Il est également prévu de fermer le portail peint avec des baies vitrées afin de protéger les sculptures et peintures des agressions du climat. Le chantier se déroulera par étapes jusqu'en 2007.

Les travaux envisagés entrent dans la suite logique de l'effort constant de restauration qu'implique une cathédrale construite en molasse. A Lausanne, comme à Strasbourg, Milan ou Cologne, dont les édifices ont été érigés avec le même type de pierre, l'existence d'un chantier permanent de conservation (la " fabrique ") remonte à la construction même de l'église. En 1235, à l'achèvement du massif occidental, des signes de dégradation grave étaient déjà perceptibles aux façades du ch?ur réalisé une quarantaine d'années plus tôt.

Le renouvellement des arcs-boutants de la nef est une opération délicate, mais indispensable au maintien de l'équilibre général de l'église. Construits en molasse, ces arcs sont particulièrement fragiles ; leur exposition aux intempéries les dégrade encore plus. Leur dernière restauration date de plus de 110 ans.

Autre intervention prévue : la consolidation de l'enveloppe extérieure du portail peint, dont la pierre n'a pas été restaurée depuis plus de 100 ans. Ajouté à la nef vers 1225-1235, ce porche a nécessité le démontage de deux paires d'arcs-boutants et a

créé des déséquilibres statiques que les constructeurs médiévaux s'empressèrent de compenser en obturant les ouvertures latérales par des bouchons de maçonnerie. Viollet-le-Duc les supprima entre 1878 et 1881. Il est prévu de fermer les arcades latérales et frontales du porche par trois baies vitrées. Cette fermeture permettra de conclure le très important chantier de conservation mené depuis plus de 30 ans à l'intérieur du porche, en mettant à l'abri l'extraordinaire cycle de sculpture patiemment consolidé et mis en valeur.

Le coût total de ces travaux de restauration est estimé à 12,9 millions de francs. Le Grand Conseil aura à se prononcer sur cette demande de crédit lors de la session d'octobre 2000. Le chantier se déroulera en trois étapes jusqu'en 2007, avec une interruption d'une année entre octobre 2002 et octobre 2003 pour permettre l'installation des nouvelles orgues.

L'exposé des motifs et projet de décret est disponible sur le site Internet du DINF : www.dinf.vd.ch, rubrique actualités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2000

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 M. Bernard Verdon, architecte au Service des bâtiments, tél. 021 / 316 73 49